



Le Maire d'AUSSAC-VADALLE

A

MAÎTRE CATHERINE CENEDESE-GUILLOT

Références:

Commune de : AUSSAC-VADALLE
Lieu-dit : Vadalle
Voies : Rue du Perron et rue de la Mare
Section : E
Parcelles : 106, 107, 108 et 1429

Maître,

En réponse à votre demande du 08 septembre 2022, je vous informe qu'il n'existe pas à ce jour de plan d'alignement pouvant frapper de servitude les parcelles référencées ci-dessus.

L'alignement appliqué à ces parcelles sera un alignement de faits sur chaque voie concernée.

Je vous prie d'agrérer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

A Aussac-Vadalle, le 19 octobre 2022

Le Maire,

Gérard LIOT